

Luxembourg, le 19 octobre 2005

A tous les organismes de placement collectif
luxembourgeois

CIRCULAIRE BCL 2005/191

Dates de remise des rapports statistiques à la Banque centrale du Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire BCL 2002/171 relative à la modification de la collecte statistique pour vous faire parvenir, par la présente, le calendrier de remise des rapports statistiques mensuels et trimestriels au cours de l'année 2006.

Il est rappelé aux déclarants concernés que la Banque centrale du Luxembourg doit transmettre à la Banque centrale européenne le rapport statistique mensuel endéans un délai de 15 jours ouvrables et les rapports statistiques trimestriels endéans un délai de 28 jours ouvrables suivant la période à laquelle ils se rapportent. Il est par conséquent indispensable que les établissements respectent scrupuleusement les dates de remise définies dans la présente circulaire afin que la Banque centrale du Luxembourg puisse être à même de respecter ses engagements dans le cadre du Système Européen de Banques centrales (SEBC).

Dans ce contexte, nous souhaitons également attirer votre attention sur la communication 2004/C195/10¹ de la Banque centrale européenne relative à l'application de sanctions pour infractions aux obligations de déclaration statistique se rapportant au bilan des institutions financières monétaires.

1 Rapport S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC»

Le rapport statistique mensuel S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC» doit parvenir à la Banque centrale du Luxembourg endéans les **10 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2006.

Date de remise du rapport mensuel S 1.3		
Période	Jour	Date
Janvier 2006	Mardi	14.02.2006
Février 2006	Mardi	14.03.2006
Mars 2006	Mardi	18.04.2006
Avril 2006	Lundi	15.05.2006
Mai 2006	Jeudi	15.06.2006
Juin 2006	Vendredi	14.07.2006
Juillet 2006	Lundi	14.08.2006
Août 2006	Jeudi	14.09.2006
Septembre 2006	Vendredi	13.10.2006
Octobre 2006	Mercredi	15.11.2006
Novembre 2006	Jeudi	14.12.2006
Décembre 2006	Lundi	15.01.2007

¹ Communication 2004/C195/10 de la BCE dans le Journal officiel de l'Union européenne: <http://europa.eu.int/eur-lex>

2 Rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique»

Les rapports statistiques trimestriels S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Ventilation par secteur économique» doivent parvenir à la Banque centrale du Luxembourg dans les **20 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel ils se rapportent.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles les tableaux précités sont à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2006.

Date de remise des rapports trimestriels S 2.10, S 2.11 et S 2.12		
Période	Jour	Date
Mars 2006	Mardi	02.05.2006
Juin 2006	Vendredi	28.07.2006
Septembre 2006	Vendredi	27.10.2006
Décembre 2006	Lundi	29.01.2007

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
La direction

Serge KOLB

Andrée BILLON

Yves MERSCH